## Conseil Communal de Saint-Sulpice - Commission de Gestion et des Finances

## Rapport sur le préavis 6/18

### **DEMANDE D'AJUSTEMENTS AU BUDGET 2018**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie, le 23 mai 2018 (en marge de la séance de l'étude des comptes 2017) à la salle des combles à la Maison de Commune

Dans la composition suivante :

**Présidence :** Berner Roxane **Membres :** Burrus Diane

Affolter Markus Hirsch Hans-Jörg Del Boca Pierre Mouvet Laurent

Rapporteur: Racine Michel

## La Municipalité était représentée par :

Mme Céline Theumann

La COGEFI remercie Mme Theumann de sa disponibilité.

# Documents à disposition:

- Préavis municipal 6/18 « DEMANDE D'AJUSTEMENTS AU BUDGET 2018»
- Budget 2018

#### Introduction

La commission salue l'initiative prise par la Municipalité en ce qui concerne le développement durable ainsi que le développement économique sous la direction de Mme la Municipale Theumann, qui va pouvoir, pour ce travail s'appuyer sur une stagiaire. Notons, que pour chaque thème, un groupe de travail comprenant des conseillers communaux a été mis en place.

En ce qui concerne le développement durable, on apprécie la première mesure mise en œuvre, avec la pose de supports à vélos dans différents endroits de la commune pour favoriser la mobilité douce.

L'initiative du développement économique a pour but d'augmenter et surtout de pérenniser les revenus de la commune. La commission a demandé d'inclure dans les réflexions de la commission en charge, l'élaboration de propositions concrètes de valorisation du patrimoine immobilier et financier en plus des autres idées déjà définies.

Les deux montants demandés à travers le préavis 6/18 n'impliquent aucune modification du total du budget 2018 (CHF 10'000.- pour le développement durable et CHF 10'000.- pour le développement économique), s'agissant uniquement d'une répartition de montants déjà accordés.

## **CONCLUSION**

En conclusion de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal 06/18,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à ouvrir les nouveaux postes de budget décrits aux chapitres du préavis,
- 2. d'ajuster le budget 2018 avec les montants correspondants sans modification du total général

### Au nom de la Cogefi

La Présidente

Le Rapporteur

Roxane Berner

Michel Racine

Saint-Sulpice, le 30 mai 2018